

LCL Perspectives AV (Sept 2026)

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie avec un remboursement du Capital à l'échéance⁽¹⁾

Commercialisé du
8 septembre au
11 décembre 2026
- 17h00

(sauf clôture par anticipation ou
retrait au gré de l'Emetteur et
sans préavis)



LCL
BANQUE PRIVÉE
Pour aller de l'avant.

LES INFOS CLÉS :

Ce placement est une alternative à un investissement dynamique risqué de type "actions"

- **Eligibilité** : LCL Perspectives AV (Sept 2026) est éligible à l'assurance vie et au plan d'épargne retraite assurance.
- **Capital, gains/pertes ou rendements** : L'expression "**Capital**" utilisée dans ce document désigne la **Valeur Nominale** du Titre. Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie, hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement, hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le rendement du produit indiqué ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.
- **Indice** : La performance de ce placement est liée aux marchés actions de la zone euro au travers de l'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ NR Decrement 3.75%. Il s'agit d'un indice des marchés actions de la zone euro, composé des 50 actions parmi les premières entreprises de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière et en considération de filtres extra-financiers par l'administrateur de l'indice (plus d'informations sur <https://stoxx.com/index/s5ned375/>). Il est calculé en réinvestissant les dividendes nets des retenues à la source versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,75% par an. Il sera dans ce document nommé « l'Indice » (présentation de l'Indice en page 3).
- **Durée de placement recommandée** : ce placement a une durée de 6 ans (sauf en cas de remboursement anticipé automatique à 3 ans en fonction de l'évolution de l'Indice). Vous devez donc disposer d'un horizon de placement de 6 ans. Pour bénéficier de la formule, vous devez avoir souscrit entre le 8 septembre et le 11 décembre 2026 (la « Période de Souscription ») et avoir conservé vos Titres jusqu'à l'échéance. Si vous souhaitez vendre avant l'échéance (ou en cas d'arbitrage ou de dénouement par décès), il existe un risque de perte en capital non mesurable *a priori* : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente. Le prix de revente du Titre avant la Date d'Échéance sera diminué d'une indemnité d'engagement de rachat de l'Agent Placeur (Amundi Finance) équivalente à 1% de la Valeur Nominale.

LCL Perspectives AV (Sept 2026) (« Le Titre »), est un titre de créance émis par LCL Emissions (« L'Emetteur »), véhicule d'émission dédié de droit français. Le Crédit Lyonnais (LCL) (« Le Garant ») offre la garantie du paiement des sommes dues par l'Emetteur au titre de la formule. **Le Titre est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur (LCL Emissions), et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant LCL. Il est fortement recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance.** L'Emetteur (LCL Emissions), le Garant (LCL), l'Agent de Calcul et Agent Placeur (Amundi Finance), l'assureur Predica et les autres assureurs du groupe (en assurance vie) ainsi que les distributeurs des Titres (LCL) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

Les fonds levés dans le cadre de cette émission ne sont pas directement destinés au financement d'entreprises intégrant et promouvant des critères Environnementaux, Sociaux et/ou de Gouvernance (« ESG »). Seul l'Indice est constitué d'actions de telles entreprises. L'exposition de l'investisseur à la performance de l'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ NR Decrement 3.75% ne signifie pas qu'il finance les actions le composant. Seul un montant supérieur ou égal à 5% du montant nominal total des Titres de LCL Perspectives AV (Sept 2026) en circulation sera employé pour financer ou refinancer des Actifs Durables Eligibles (tels que définis ci-après).

Ce produit ne constitue pas une Obligation Verte.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

⁽¹⁾ Remboursement de l'intégralité du Capital à l'échéance. Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le Capital, les gains, les pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

LCL Perspectives AV (Sept 2026) est un placement d'une durée maximum de 6 ans, lié aux marchés actions de la zone euro au travers de l'Indice Euro iStoxx® 50 ESG+ NR Decrement 3.75%. Il est calculé en réinvestissant les dividendes nets des retenues à la source versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,75% par an. Il peut bénéficier d'un remboursement anticipé automatique à 3 ans si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale. Le gain annoncé à 3 ans est un gain fixe (prédéterminé et plafonné). Ce placement présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾. Vous bénéficiez d'un remboursement de l'intégralité du Capital à l'échéance⁽¹⁾.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Au lancement

- La « Valeur Initiale » de l'Indice est calculée : elle correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture des 22, 23 et 24 décembre 2026. Elle servira de base de calcul pendant toute la durée de vie du produit.

À la date anniversaire à 3 ans

- Si l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale, la formule se poursuivra pour 3 années supplémentaires.
- Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, le produit s'arrêtera automatiquement (remboursement anticipé automatique) et vous percevrez le Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 16,50%⁽¹⁾, soit un TRAB* de 5,22%⁽¹⁾. Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de la hausse éventuelle de l'Indice.

Sinon à l'échéance des 6 ans

- Si l'Indice est stable ou en baisse par rapport à sa Valeur Initiale, l'intégralité du Capital⁽¹⁾ sera remboursé (soit un TRAB* de 0%⁽¹⁾).
- Si l'Indice est en hausse par rapport à sa Valeur Initiale, vous retrouverez le Capital⁽¹⁾ majoré de la Performance sur 6 ans de l'Indice⁽¹⁾.

La Valeur de référence de l'Indice à la date anniversaire à 3 ans et la Valeur Finale de l'Indice à l'échéance des 6 ans, correspondent aux cours de clôture de l'Euro iStoxx® 50 ESG+ NR Decrement 3.75%, constatés aux dates indiquées dans les caractéristiques générales en page 9.

La Performance sur 6 ans de l'Indice est calculée comme suit : $[Valeur\ Finale / Valeur\ Initiale] - 1$

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'investissement durable du groupe Amundi auquel appartient l'Emetteur, l'Emetteur consent à ce que soit employé, un montant supérieur ou égal à 5% (le « Degré SI ») du montant nominal total des Titres LCL Perspectives AV (Sept 2026) en circulation pour financer ou refinancer, au sein d'un portefeuille d'actifs (« Amundi Portefeuille Durable ») des investissements sélectionnés par Amundi (les « Actifs Durables Eligibles ») contribuant à un objectif environnemental ou à un objectif social pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (dits « Investissements Durables » au sens du règlement (UE) 2019/2088, dit « Règlement SFDR »).

Les critères de détermination des Actifs Durables Eligibles constituant Amundi Portefeuille Durable, les procédures et dispositifs destinés à assurer le suivi de la politique d'investissement durable du groupe Amundi sont décrits dans le « Guide de l'investissement durable pour les titres de créance » qui est disponible sur <https://legroupe.amundi.com/files/nuxeo/dl/645cdb21-eb8a-4cee-af06-2af5702913ad?inline=>.

⁽¹⁾ Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme « Capital » désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains, les pertes et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 18 décembre 2026 à la date d'échéance concernée.

L'INDICE EURO iSTOXX® 50 ESG+ NR DECREMENT 3.75%

Créé le 26 juin 2026, l'indice « **Euro iStoxx® 50 ESG+ NR Decrement 3.75%** » est un indice de marché actions, calculé et publié quotidiennement par STOXX Limited (plus d'information sur www.stoxx.com).

Cet indice est composé des **50 actions parmi les Sociétés de la zone euro** sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière et respectant des critères « **ESG** » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

Un indice construit en trois étapes

1 Filtres d'exclusions

- À partir des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50®, les Sociétés ne respectant pas les normes internationales en matière de droits de l'homme, de normes de travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption ou impliquées dans des armes controversées sont exclues. Des filtres d'exclusion supplémentaires (ci-contre) sont appliqués, les entreprises qui opèrent dans les secteurs du tabac, du charbon thermique, du pétrole et du gaz non conventionnels, des armes à feu civiles et des contrats militaires sont exclues.
- Si moins de 10 Sociétés ont été exclues précédemment**, les entreprises restantes ayant les plus faibles scores ESG sont également retirées de la sélection jusqu'à obtenir l'exclusion de **10 Sociétés**.

Exclusion des Sociétés opérant dans des secteurs controversés, ayant :

- plus de 0% de chiffre d'affaires provenant des armes controversées et de la production de produits du tabac.
- plus de 1% de chiffre d'affaires issus de l'extraction, production ou services liés au charbon thermique.
- plus de 5% de chiffre d'affaires provenant des services liés au tabac et à sa distribution, de la production d'énergie électrique à partir du charbon, de l'extraction et du traitement de sables bitumineux, de pétrole et de gaz par le biais de forages dans l'Arctique, de la fracturation hydraulique, ou de la production ou distribution des armes à feu.
- plus de 10% de chiffre d'affaires provenant de l'extraction et raffinage du pétrole, et de la distribution de combustibles fossiles ainsi que l'implication dans les équipements et services militaires.
- plus de 50 % de chiffre d'affaires provenant de l'extraction et du traitement de gaz naturel, de transformation du gaz en liquides, ainsi que de la distribution de combustibles fossiles.
- plus de 50 % de chiffre d'affaires provenant de la production d'électricité avec une intensité de GES supérieure à 100 g CO₂ e/kWh (charbon, pétrole, gaz naturel et biomasse).

2 Sélection des entreprises

Chaque Société exclue est remplacée par une Société de l'indice Euro Stoxx® (univers d'environ 300 valeurs), **appartenant au même secteur d'activité** et présentant un **score ESG supérieur** à celui de la Société qu'elle remplace.

3 Méthode de calcul de l'Indice

Les 50 composants de l'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ NR Decrement 3.75% ainsi obtenus, sont ensuite pondérés proportionnellement à leurs capitalisations boursières de sorte que le score ESG de l'Indice soit supérieur au Score ESG Cible. Le Score ESG Cible correspond au score ESG de l'univers constitué de l'indice Euro Stoxx 50®, après avoir exclu **22% de ses composants ayant les plus faibles scores ESG**.

Enfin, le poids de chaque action est plafonné à 10%. Les filtres de controverses et les scores ESG utilisés sont fournis par l'entreprise ISS ESG⁽¹⁾. La composition de l'Indice est revue **trimestriellement**.

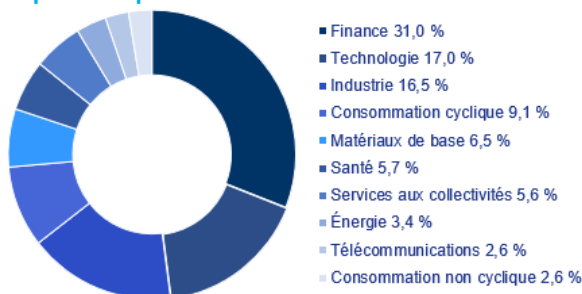
La valorisation quotidienne de l'Indice est publiée par STOXX Limited sur le site internet : <https://stoxx.com/index/s5ned375/>.

Prélèvement forfaitaire de 3,75% :

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets des retenues à la source, versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,75% par an sur une base quotidienne. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à l'indice Euro Stoxx 50® ESG+ calculé hors dividendes. A l'inverse, si les dividendes sont supérieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice sera améliorée par rapport à l'Indice Euro Stoxx 50® ESG+ calculé hors dividendes. À titre d'information, le taux moyen des dividendes nets des retenues à la source payés par les actions de l'indice Euro Stoxx 50® ESG+ sur les neuf dernières années s'élève à 2,66%*. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

* Le taux de dividende annuel est estimé par la moyenne des écarts de performances annuelles entre l'indice Euro Stoxx 50® ESG+ calculé dividendes nets réinvestis et l'indice Euro Stoxx 50® ESG+ calculé hors dividendes sur l'historique reconstitué de juillet 2017 à juillet 2026 (source : www.stoxx.com).

Répartition par secteur des 50 valeurs de l'Indice



Source : www.stoxx.com – Données au 15 juillet 2026

Les 10 premières valeurs de l'Euro iStoxx® 50 ESG+ NR Decrement 3.75%

1. ASML HLDG	Pays-Bas	6. ALLIANZ	Allemagne
2. SIEMENS	Allemagne	7. BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	Espagne
3. SCHNEIDER ELECTRIC	France	8. IBERDROLA	Espagne
4. BCO SANTANDER	Espagne	9. SIEMENS ENERGY	Allemagne
5. SAP	Allemagne	10. UNICREDIT	Italie

- Suivez quotidiennement l'évolution de Euro iStoxx® 50 ESG+ NR Decrement 3.75% sur <https://stoxx.com/index/s5ned375/>.

Événements exceptionnels affectant l'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ NR Decrement 3.75% : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice sous-jacent du produit, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives du produit prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit LCL Perspectives AV (Sept 2026).

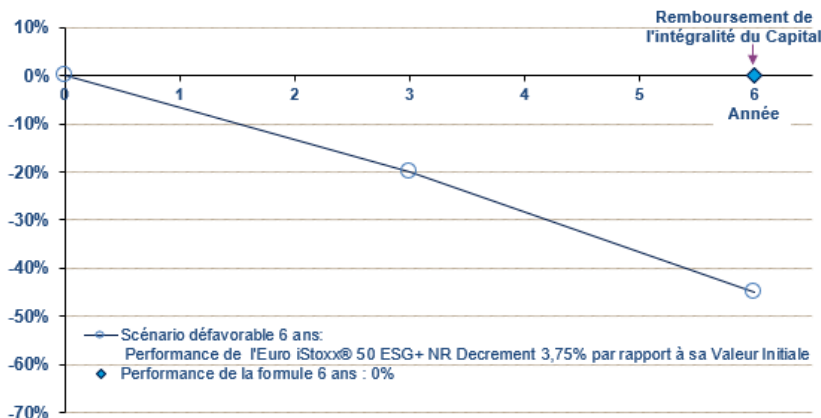
⁽¹⁾ISS ESG (Institutional Shareholder Services) est une agence de notation extra financière reconnue et indépendante, premier fournisseur mondial de solutions de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable pour les propriétaires d'actifs, les gestionnaires d'actifs, les fonds spéculatifs et les prestataires de services d'actifs ayant pour missions d'évaluer et de noter les entreprises sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Plus d'informations sur le site <https://www.issgovernance.com/esg/>

ILLUSTRATION DU MECANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées ci-dessous sont fictives et destinées uniquement à illustrer le mécanisme de remboursement du produit à échéance des 6 ans, ou des 3 ans en cas de remboursement anticipé automatique. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Les simulations sont hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou mise en résolution de LCL, le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples (risque de perte de l'intégralité du Capital⁽¹⁾).

Exemple défavorable :

L'Indice est en baisse à 3 et à 6 ans par rapport à sa Valeur Initiale

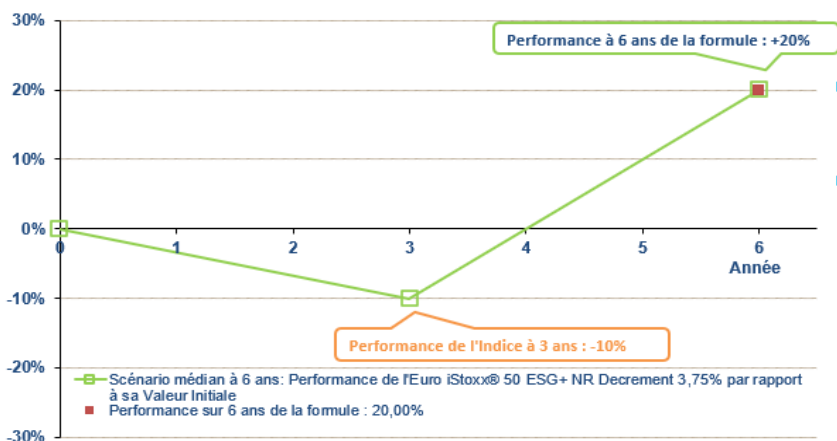


- ▶ **A 3 ans**, l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale. Le produit se poursuit donc pour 3 années supplémentaires.
- ▶ **A l'échéance des 6 ans**, l'Indice est en baisse de 45% par rapport à sa Valeur Initiale.

Vous bénéficiez du remboursement de l'intégralité du Capital⁽¹⁾, sauf en cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur ou de défaut, de liquidation ou mise en résolution de LCL, soit un TRAB* de 0%⁽¹⁾.

Exemple médian :

L'indice est en baisse à 3 ans et est en hausse à 6 ans par rapport à sa Valeur Initiale

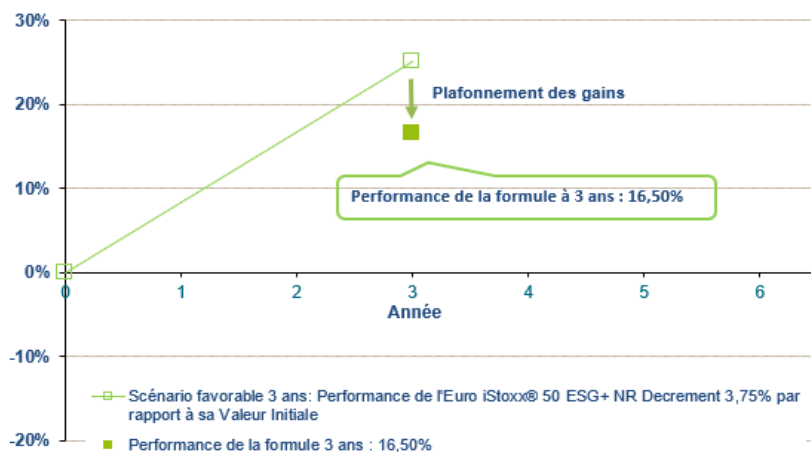


- ▶ **A 3 ans**, l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale. Le produit se poursuit donc pour 3 années supplémentaires.
- ▶ **A l'échéance des 6 ans**, l'Indice est en hausse de 20% par rapport à sa Valeur Initiale.

Vous bénéficiez du remboursement de l'intégralité du Capital⁽¹⁾, majoré de la Performance sur 6 ans de l'Indice soit 20% soit un TRAB* de 3,09%⁽¹⁾.

Exemple favorable :

L'Indice est stable ou en hausse à 3 ans par rapport à sa Valeur Initiale



- ▶ **A 3 ans**, l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale. Par exemple, l'Indice a progressé de 25% par rapport à sa Valeur Initiale.

Le produit s'arrêtera automatiquement (remboursement anticipé automatique)

Vous recevez l'intégralité du Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe de 16,50%⁽¹⁾ à 3 ans, soit un TRAB* de 5,22%⁽¹⁾, vous ne profitez donc pas intégralement de la hausse de l'Indice (effet plafonnement des gains).

⁽¹⁾ Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains, les pertes et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 18 décembre 2026 à la date d'échéance concernée.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE LCL PERSPECTIVES AV (SEPT 2026) DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION ?

LCL Perspectives AV (Sept 2026) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multisupports et ne comportent pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site www.predica.com.

Pendant toute la période de commercialisation, les investissements affectés au support LCL Perspectives AV (Sept 2026) sont effectués sur la base du prix de souscription précisé dans la partie « caractéristiques générales » de la présente brochure. Le prix de souscription peut varier selon la date d'investissement.

La valeur de LCL Perspectives AV (Sept 2026) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est le prix de souscription correspondant au jour de valorisation de votre versement ou arbitrage sur ce support tel qu'il résulte des règles de conversion et de capitalisation figurant dans la notice d'information de votre contrat.

LCL Perspectives AV (Sept 2026) proposé comme unité de compte est soumis au risque de défaut, de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution du Garant de la formule.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie. En cas de rachat partiel ou total du contrat, d'arbitrage avant l'échéance de la formule, ou de décès, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé automatique.

À partir du 5 janvier 2027, LCL Perspectives AV (Sept 2026) sera cotée en Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de septembre, début de la période de souscription : le prix coté pourra être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix de souscription sur lequel votre investissement a été réalisé.

En cas d'annulation par l'assureur de la possibilité d'investir sur l'unité de compte LCL Perspectives AV (Sept 2026) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur LCL Perspectives AV (Sept 2026) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

En cas d'exercice par l'émetteur de son droit de retirer l'offre des Titres de LCL Perspectives AV (Sept 2026) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur LCL Perspectives AV (Sept 2026) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance ; ce qui peut avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de LCL Perspectives AV (Sept 2026) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligataire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de LCL Perspectives AV (Sept 2026) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à LCL Perspectives AV (Sept 2026).

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1% et pour un investissement réalisé sur la base d'un prix de souscription de 100 euros, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les scénarios présentés ci-avant, comme suit :

Scénario (aux Dates de Remboursement)	Taux de rendement annuel brut*	Taux de rendement annuel net
Le 18/12/2029, si le niveau de l'Indice le 30/11/2029 est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale.	5,22%	4,17%
Le 17/12/2032, si le niveau de l'Indice le 01/12/2032 est en hausse par rapport à sa Valeur Initiale. Ici une hausse de 20%.	3,09%	2,06%
Le 17/12/2032, si le niveau de l'Indice le 01/12/2032 est stable ou en baisse par rapport à sa Valeur Initiale.	0,00%	-1,00%

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales ou de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

LCL Perspectives AV (Sept 2026) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.

L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 18 décembre 2026 à la date d'échéance concernée.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE LCL PERSPECTIVES AV (SEPT 2026) DANS LE CADRE D'UN PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE ASSURANCE ?

LCL Perspectives AV (Sept 2026) peut être choisi comme unité de compte dans votre **plan d'épargne-retraite assurance**. Le **plan d'épargne-retraite assurance** est un contrat multisupport et ne comporte pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ce contrat comporte des frais sur versement, des frais sur arbitrage, des frais de transfert et des frais de gestion.

Pendant toute la période de commercialisation, les investissements affectés au support LCL Perspectives AV (Sept 2026) sont effectués sur la base du prix de souscription précisé dans la partie « caractéristiques générales » de la présente brochure. Le prix de souscription peut varier selon la date d'investissement.

La valeur de LCL Perspectives AV (Sept 2026) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est le prix de souscription correspondant au jour de valorisation de votre versement ou arbitrage sur ce support tel qu'il résulte des règles de conversion et de capitalisation figurant dans la notice d'information de votre contrat.

LCL Perspectives AV (Sept 2026) proposé comme unité de compte est soumis au risque de défaut, de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution du Garant de la formule.

Avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de désinvestissement de l'unité de compte par :

- transfert, rachat, ou liquidation du plan d'épargne-retraite ;
- arbitrage ou changement de formule de gestion ;
- ouverture d'un compartiment autre que celui des versements volontaires déductibles ;
- ou en cas de décès de l'adhérent-assuré.

Dans ces conditions, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé automatique.

À partir du 5 janvier 2027, LCL Perspectives AV (Sept 2026) sera cotée en Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de septembre, début de la période de souscription : le prix coté pourra être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix de souscription sur lequel votre investissement a été réalisé.

En cas d'annulation par l'assureur de la possibilité d'investir sur l'unité de compte LCL Perspectives AV (Sept 2026) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur LCL Perspectives AV (Sept 2026) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

En cas d'exercice par l'émetteur de son droit de retirer l'offre des Titres de LCL Perspectives AV (Sept 2026) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur LCL Perspectives AV (Sept 2026) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de désinvestissement de l'unité de compte avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance ; ces conflits d'intérêts potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de LCL Perspectives AV (Sept 2026) retenue pour la valorisation du plan d'épargne-retraite et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligataire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion) viennent diminuer le nombre de parts de LCL Perspectives AV (Sept 2026) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à LCL Perspectives AV (Sept 2026).

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1% et pour un investissement réalisé sur la base d'un prix de souscription de 100 euros, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les scénarios présentés ci-avant, comme suit :

Scénario (aux Dates de Remboursement)	Taux de rendement annuel brut*	Taux de rendement annuel net
Le 18/12/2029, si le niveau de l'Indice le 30/11/2029 est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale.	5,22%	4,17%
Le 17/12/2032, si le niveau de l'Indice le 01/12/2032 est en hausse par rapport à sa Valeur Initiale. Ici une hausse de 20%.	3,09%	2,06%
Le 17/12/2032, si le niveau de l'Indice le 01/12/2032 est stable ou en baisse par rapport à sa Valeur Initiale.	0,00%	-1,00%

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales Les frais propres à votre contrat sont précisés au sein de la notice d'information.

LCL Perspectives AV (Sept 2026) en tant qu'unité de compte du plan d'épargne-retraite assurance, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.

L'information complète sur la fiscalité du contrat est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 18 décembre 2026 à la date d'échéance concernée.

LCL PERSPECTIVES AV (SEPT 2026)

Avant tout investissement dans LCL Perspectives AV (Sept 2026) et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- ▶ le prospectus de base en date du 26 juin 2026 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° 26-229 ([le prospectus de base](#)) et les Conditions Définitives en date du 24 juillet 2026 ([les Conditions Définitives](#)). L'approbation du prospectus de base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de LCL Emissions (www.lcl-emissions.fr).
- ▶ le document d'informations clés en date du 24 juillet 2026 disponible sans frais à l'adresse suivante https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/dl/doc/kid-priips/FR0014019ST6/FRA/FRA et sur le site de LCL Emissions (<http://www.lcl-emissions.fr/>).

Pendant la Période de Souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément. En cas de demande de rachat avant échéance, l'Agent Placeur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquiescer le Titre de créance : ces conflits d'intérêt potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

LCL Perspectives AV (Sept 2026) peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce Titre et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations de ce document sont partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle.

Ce produit s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

Quels sont les avantages de LCL Perspectives AV (Sept 2026) ?

- ▶ LCL Perspectives AV (Sept 2026) peut arriver à échéance avant les 6 ans. À 3 ans, si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez le Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 16,50%⁽¹⁾ (soit un TRAB* de 5,22%⁽¹⁾) et le produit s'arrête automatiquement.
- ▶ Sinon, à l'échéance des 6 ans, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation :
 - ▶ Si l'Indice est en baisse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, l'intégralité du Capital⁽¹⁾ sera remboursé (soit un TRAB* de 0%⁽¹⁾).
 - ▶ Si l'Indice est en hausse par rapport à sa Valeur Initiale, vous retrouverez le Capital⁽¹⁾ majoré de la Performance sur 6 ans de l'Indice⁽¹⁾. Vous profitez dans ce cas intégralement de la hausse de l'Indice⁽¹⁾ (sans plafonnement des gains⁽¹⁾).

Quels sont les inconvénients liés à LCL Perspectives AV (Sept 2026) ?

- ▶ Risque de perte en capital non mesurable *a priori* :
 - ▶ En cours de vie du placement : en cas de revente de vos Titres avant l'échéance, le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente. Le prix de revente sera diminué d'une indemnité équivalente à 1% de la Valeur Nominale versée à l'Agent Placeur en contrepartie de son engagement de racheter les Titres.
 - ▶ Il existe un risque de perte en capital, pouvant aller jusqu'à l'intégralité du Capital⁽¹⁾ même à l'échéance en cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant.
- ▶ Vous ne connaissez pas a priori l'échéance du produit qui peut avoir lieu à 3 ou 6 ans selon l'évolution de l'Indice. Vous devez conserver vos Titres jusqu'à l'échéance du produit ou jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique pour bénéficier de la formule.
- ▶ Vous pouvez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains en cas de remboursement anticipé à 3 ans.
- ▶ L'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ NR Decrement 3.75% est calculé en réinvestissant les dividendes, nets des retenues à la source versés par les actions composant l'Indice, et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,75% par an sur une base quotidienne. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 3,75% par an.
- ▶ Si les dividendes nets des retenues à la source versés par les actions composant l'Indice sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire de 3,75% par an, la performance de l'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ NR Decrement 3.75% en sera pénalisée par rapport à l'Indice calculé hors dividendes.
- ▶ Les taux des retenues à la source appliqués aux dividendes peuvent évoluer à la hausse et être défavorable à la performance de l'indice
- ▶ Le rendement du produit indiqué ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains (pertes) et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 18 décembre 2026 à la date d'échéance concernée.

AVERTISSEMENT

L'Emetteur (LCL Emissions), le Garant (LCL), l'Agent de Calcul et l'Agent Placeur (Amundi Finance), l'assureur Predica et les autres assureurs du groupe (en assurance vie) ainsi que les distributeurs des Titres (LCL) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

Facteurs de risques :

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives du Titre (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :

- ▶ **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre.
- ▶ **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé au risque de solvabilité de LCL et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de LCL (Groupe Crédit Agricole), l'investisseur s'expose au risque de perdre tout ou partie du Capital⁽¹⁾.
- ▶ **Risque de mise en résolution** : si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de LCL (Groupe Crédit Agricole), l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital ou modification des éléments financiers des Titres) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital⁽¹⁾. En tant que membres du Groupe Crédit Agricole, l'Emetteur et le Garant LCL pourraient être sujets à une procédure de résolution en cas de défaillance d'une entité du Groupe Crédit Agricole sans pour autant que l'Emetteur ou le Garant ne soit défaillant.
- ▶ **Risque de marché** : en cas de vente avant l'échéance, l'investisseur ne bénéficiera pas des modalités de remboursement telles que décrites dans ce document. Toute vente en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice, de sa volatilité, des taux d'intérêt, le niveau de financement de LCL auprès de qui le produit de l'émission est placé et la durée résiduelle) et pourra donc entraîner une perte non mesurable *a priori* par rapport au Capital⁽¹⁾.
- ▶ **Risque lié à l'utilisation des fonds** : Les Titres ne constituent pas des « obligations durables ». La politique d'investissement durable déterminée par le groupe Amundi ne se réfère à aucun moment à un indice de marché ou à des orientations de place telles que les sustainability bonds guidelines de l'International Capital Markets Association ou autres normes volontaires portant sur des obligations durables. Aucun rapport d'une tierce partie pour vérification ne sera établi. Les règles fixées par le « Guide de l'investissement durable pour les titres de créance » et la politique d'investissement durable d'Amundi sont amenées à évoluer du fait (i) que certaines réglementations liées à SFDR sont toujours en cours d'élaboration et n'ont pas encore été publiées ou (ii) de toute interprétation qui pourrait être faite par les autorités de contrôle européennes ou locales sur ces règles, ce qui pourrait conduire à des changements dans les engagements d'affectation communiqués lors de l'émission (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).
- ▶ **Risques relatifs aux titres indexés sur Indices** : en cas d'événements exceptionnels affectant l'Indice Euro iStoxx® 50 ESG+ NR Decrement 3.75% dividendes nets réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire de 3,75% par an et afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement automatique du produit. Les montants d'intérêts et/ou les montants de remboursement dus au titre des Titres pourront être inférieurs (voire significativement inférieurs) au Capital⁽¹⁾.
- ▶ **Le Sous-Jacent des Titres est un indice « décrétement »** : un montant prédéterminé (un « Dividende Synthétique ») est périodiquement déduit du niveau de cet Indice, entraînant une sous-performance par rapport à l'indice de rendement total correspondant (c'est-à-dire lorsque les dividendes réalisés sont réinvestis et sans aucune déduction d'un Dividende Synthétique). Si le Dividende Synthétique est inférieur au niveau de dividende réalisé correspondant, un indice décrétement surperformera un indice de rendement prix (c'est-à-dire lorsque les dividendes réalisés ne sont pas réinvestis, et sans aucune déduction d'un Dividende Synthétique) par ailleurs équivalent. Si le Dividende Synthétique est supérieur au niveau de dividende réalisé correspondant, l'indice décrétement sous-performera l'indice de rendement prix correspondant, cet écart peut réduire la performance de l'indice décrétement et donc la valeur et le rendement des Titres. Cela pourrait avoir un effet négatif sur la valeur et le rendement des Titres.
- ▶ **Titres Indexés sur un Sous-Jacent présentant des caractéristiques ESG** : Les Titres sont indexés sur un Sous-Jacent présentant des caractéristiques ESG ou poursuivant un objectif ESG. La performance des Titres dépend de l'évolution de la valeur de l'Indice, et non de la réalisation des caractéristiques ou objectifs ESG associés, lesquels peuvent évoluer notamment en raison de changements méthodologiques ou réglementaires. En l'absence de définition harmonisée des critères ESG, ces caractéristiques ou objectifs peuvent ne pas correspondre aux attentes ou contraintes de certains investisseurs, ce qui pourrait affecter négativement la valeur de marché ou la liquidité des Titres et entraîner une perte totale ou partielle de l'investissement.

⁽¹⁾ Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains, les pertes et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- ▶ **Forme Juridique** : Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et un remboursement du Capital⁽¹⁾ à l'échéance.
- ▶ **Code ISIN** : FR0014019ST6
- ▶ **Emetteur** : LCL Emissions – Véhicule d'émission de droit français.
- ▶ **Garant** : Crédit Lyonnais S.A. (« LCL ») garantit à l'échéance le paiement des sommes dues par l'Emetteur.
- ▶ **Indice de référence** : Euro iStoxx® 50 ESG+ NR Decrement 3.75% disponible sur <https://stoxx.com/index/s5ned375/>.
- ▶ **Période de Souscription** : Du 8 septembre au 11 décembre 2026 sauf clôture anticipée de la période de souscription ou retrait de l'offre au gré de l'Emetteur, sans préavis. L'Emetteur se réserve le droit de retirer, à tout moment, l'offre des Titres avant le 11 décembre 2026. Dans ce cas, l'ordre de souscription sera automatiquement annulé et le montant de souscription sera restitué à l'assureur Predica en cas de souscription sous forme d'unité de compte au sein de contrats d'assurance-vie, ou à l'assureur Crédit Agricole Assurances Retraite en cas de souscription sous forme d'unité de compte au sein du plan d'épargne retraite assurance. Si l'Emetteur exerce ce droit, un communiqué sera publié sur le site internet www.lcl-emissions.fr.
- ▶ **Eligibilité** : Assurance vie et plan d'épargne retraite assurance.
- ▶ **Devise** : Euro
- ▶ **Valeur Nominale du Titre** : 100 €
- ▶ **Durée d'investissement recommandée** : 6 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique à 3 ans).
- ▶ **Date d'échéance** : 17 décembre 2032 (en l'absence de remboursement anticipé automatique à 3 ans).
- ▶ **Date de remboursement anticipé automatique à 3 ans** : 18 décembre 2029
- ▶ **Date d'Emission** : 10 août 2026
- ▶ **Prix d'Emission** : 100 €
- ▶ **Prix de Souscription** :
Les Titres seront offerts au public sur le marché secondaire au Prix de Souscription de :
 - 99,62 € par Titre du 8 septembre au 17 septembre 2026 inclus ;
 - 99,76 € par Titre du 18 septembre au 19 octobre 2026 inclus ;
 - 99,91 € par Titre du 20 octobre au 18 novembre 2026 inclus ;
 - 100 € par Titre du 19 novembre au 11 décembre 2026 inclus.
- ▶ **Niveau de garantie du Capital⁽¹⁾ à l'échéance** : Remboursement de l'intégralité du Capital⁽¹⁾, hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme « Capital » désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains, les pertes et les rendements sont annoncés hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.
- ▶ **Utilisation des fonds / Degré SI⁽²⁾** : Le produit net de l'émission des Titres sera utilisé par l'Emetteur principalement pour les besoins du financement de son activité en général. L'Emetteur consent à ce que soit employé un montant supérieur ou égal à 5% appliqué au montant nominal total des Titres en circulation pour financer ou refinancer des Actifs Durables Eligibles. Le paiement du Capital⁽¹⁾ et, des gains, pertes, rendements potentiels⁽¹⁾ relatifs aux Titres ne dépendra pas directement ou indirectement de la performance des Actifs Durables Eligibles.
- ▶ **Cotation** : à partir du 5 janvier 2027 à la Bourse de Paris (Euronext Paris - www.euronext.com).
- ▶ **Marché secondaire** : Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché jusqu'au 5^{ème} jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre. En cas de revente avant l'échéance, le prix de revente du Titre dépendra des conditions de marché et sera diminué d'une indemnité d'engagement de rachat perçue par l'Agent Placeur (Amundi Finance) en contrepartie de son engagement d'acquiescer les Titres de 1% de la Valeur Nominale.
- ▶ **Agent de calcul et Agent Placeur** : Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
- ▶ **Valeur Initiale de l'Indice** : Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 22, 23 et 24 décembre 2026.
- ▶ **Valeur de référence de l'Indice à la date anniversaire à 3 ans** : Cours de clôture de l'Indice le 30 novembre 2029.
- ▶ **Valeur Finale de l'Indice** : Cours de clôture de l'Indice le 1^{er} décembre 2032.
- ▶ **Performance sur 6 ans de l'Indice, la performance est calculée comme suit** : [Valeur Finale / Valeur Initiale] – 1
- ▶ **Frais d'investissement** : néant.
- ▶ **Frais de sortie** : néant.
- ▶ **Frais de contrats d'assurance-vie ou du plan d'épargne retraite assurance** : application des frais prévus aux contrats.
- ▶ **Commissions incluses dans l'investissement** : Pour plus d'information sur les coûts, veuillez-vous référer à la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? » du Document d'informations clés de LCL Perspectives AV (Sept 2026) disponible sur le site www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/dl/doc/kid-priips/FR0014019ST6/FRA/FRA. Les coûts incluent notamment des commissions versées à des tiers. Ces commissions représentent un montant maximum annuel équivalent à 3,00% des Titres effectivement placés (calculées sur la base de la durée maximale des Titres). Ces commissions incluent notamment un montant maximum de 1,80% versé en un paiement initial, acquis au distributeur quelle que soit la durée effective du produit, ainsi qu'une commission récurrente maximum de 0,70% par an versée au distributeur.
- ▶ **TRAB (ou taux de rendement annuel brut)** : calculé sur une période allant du 18 décembre 2026 à la date d'échéance concernée.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme « Capital » désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains (pertes) et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

(2) Pour plus de précisions veuillez-vous référer au Facteur de Risque lié à l'utilisation des fonds en p 8.



Pour aller de l'avant.

Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et a minima une fois par an sur la durée de vie du produit.

AVERTISSEMENT : Communication à caractère promotionnel. Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres et le Prospectus de Base tenus à disposition auprès de votre conseiller LCL, sur le site www.lcl-emissions.fr et sur demande auprès de LCL, Gestion financière, 10 avenue de Paris, 94800 Villejuif.

Les contrats LCL Vie, LCL Vie série 1, LCL Vie série 2, LCL Vie série 3 (y compris par transfert, Donation, Transmission), Lionvie Multicapital, LCL Vert Equateur toutes séries, Actilion vie 1 et 2, Lionvie Opportunités (Déc. 1997, Avril 1998, Nov. 98 Mars 1999, Octobre 99, Avril 00, Aout 00, Déc 00, Avril 01, Juillet 01, Permanent), Acuity, Acuity 2, LCL Acuity Evolution (y compris par transfert, Donation, Entourage) sont des contrats d'assurance vie multisupports qui ne comportent pas de garantie en capital assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A - Predica, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, dont le siège social est au 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances (le(s) « Contrat(s) d'Assurance Vie Predica »).

Commercialisation dans le cadre des Contrats d'Assurance Vie Predica: Le produit décrit dans le Document peut être proposé dans le cadre d'un Contrat d'Assurance Vie Predica, ledit produit sera alors un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie Predica. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie Predica. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé automatique. Les Contrats d'Assurance Vie Predica sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat d'Assurance Vie Predica. L'assureur Predica s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Les contrats Federlux Privilège, Privilège 2, Privilège 2+, Federlux Privilège 3+, Federlux Capital, Federlux Capital 2, Federlux Capital 2+, Federlux Capital 3+, sont assurés par Cali Europe, succursale France, adresse postale : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, R.C.S. Paris 442 471 116. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital.

Les contrats Federlux Life (uniquement contrats FRNR), Calie Life Excellence 2 (uniquement contrats FRNR) et LCL Worldwide Life Insurance (uniquement contrats FRNR) sont assurés par Cali Europe, société anonyme d'assurance vie R.C.S. Luxembourg B 75007 - Siège social : 9 allée Scheffer, Building C, L-2520 Luxembourg – Adresse postale BP925, L-2019 Luxembourg. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital.

Le PER assurance LCL Retraite PER est un contrat d'assurance vie de groupe multisupports, souscrit par ARVIGE auprès de Crédit Agricole Assurances Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, S.A. au capital de 350 929 580 € entièrement libéré, dont le siège social est 16- 18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, immatriculée sous le numéro 905 383 667 RCS Paris. Le contrat présente un risque de perte en capital. Les dispositions complètes du contrat figurent dans la Notice d'Information.

Commercialisation dans le cadre du plan d'Épargne Retraite Assurance : Le produit décrit dans le Document peut être proposé dans le cadre d'un plan d'épargne retraite assurance (le « plan d'épargne retraite (PER) assurance »), le dit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du plan d'épargne retraite (PER) assurance disponible dans la Formule de Gestion Libre. En cas d'arbitrage, de changement de Formule de gestion, de rachat, de transfert, de dénouement du contrat à la retraite ou par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement.

Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion aux contrats d'assurance vie et au plan d'épargne retraite (PER) assurance.

L'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ NR Decrement 3.75% (ci-après dénommé « indice ») est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de STOXX Ltd., ISS STOXX Index GmbH, ou de leurs donneurs de licence, et doit être utilisé dans le cadre d'une licence. LCL Perspectives AV (Sept 2026) n'est ni parrainé, ni promu, distribué ou soutenu de quelque manière par STOXX Ltd., ISS STOXX Index GmbH ou leurs donneurs de licence, partenaires de recherche et fournisseurs de données. De plus, STOXX Ltd., ISS STOXX Index GmbH et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche et fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (pour négligence ou tout autre grief) à cet égard d'une manière générale, ou plus spécifiquement en ce qui concerne des erreurs, omissions ou interruptions dans l'indice ou ses données.

Emetteur : LCL Emissions - société anonyme de droit français à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 234 940 - siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris, France.

Agent de Calcul et Agent Placeur : Amundi Finance, Société Anonyme au capital de 40 320 157 euros, établissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier, Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris – France.

Garant : CREDIT LYONNAIS, Société Anonyme au capital de 2.037.713.591€ - Immatriculée sous le n° 954509741 – RCS LYON - Siège social : 18, rue de la République - 69002 LYON - Siège central : 20 avenue de Paris – 94811 VILLEJUIF Cedex - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07001878 - Agréé à Monaco par la Commission de Contrôle des Activités Financières (CCAF) pour les activités de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, la réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers et le conseil et l'assistance en lien avec ces activités. Carte professionnelle de transaction immobilière n° CPI 6901 2020 000 045 362 délivrée le 22/10/2020 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon. Le CREDIT LYONNAIS ne reçoit ni ne détient aucun fonds au titre de cette activité. Mise à jour en septembre 2026.

